



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint

des

Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds

sur le

Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-SIXIÈME REUNION
WASHINGTON, D.C. – 21 OCTOBRE 2007**

DC/S/2007-0042(F)

Le 21 octobre 2007

Déclaration de

M. Paul Antoine Bohoun Bouabré

Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement

Côte d'Ivoire

Pour le compte des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie (informellement), Tchad et Togo.

**Déclaration de
M. Paul Antoine Bohoun Bouabré
Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement
Côte d'Ivoire**

Comité du Développement

Washington D.C., le 21 octobre 2007

Avant tout propos, je voudrais au nom des 24 pays de notre groupe, adresser mes chaleureuses félicitations à Monsieur Robert Zoellick pour sa nomination à la présidence du groupe de la Banque mondiale.

Mon intervention au nom des pays africains du groupe II porte principalement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de notre réunion de ce 21 octobre 2007, à savoir la direction stratégique de la Banque mondiale et l'augmentation de l'aide au développement en particulier en Afrique.

1. Direction Stratégique du groupe de la Banque mondiale

Nous nous réjouissons qu'après seulement 100 jours passés à la tête du groupe de la Banque, le Président Zoellick a déjà donné ses premières impressions et idées sur les orientations stratégiques de la Banque.

De prime abord, nous sommes d'accord avec l'observation principale qu'il est important que la stratégie du groupe de la Banque s'ajuste ou s'adapte à l'évolution de l'environnement économique mondial. Toutefois, en absence de moyens additionnels, la mission de la Banque devrait continuer à être la lutte contre la pauvreté, malgré l'apparition de nouveaux défis, comme le changement climatique. Bien que ce phénomène n'épargne aucun pays et menace les biens publics mondiaux, la Banque doit poursuivre sa première mission, celle de lutter contre la pauvreté.

Nous reconnaissons également que la stratégie actuelle de la Banque doit intégrer l'évolution de l'architecture de l'aide et les leçons des expériences de développement. Pour notre part, la discussion stratégique devrait s'orienter vers l'efficacité institutionnelle et les réformes internes pour aider les pays à améliorer leurs résultats. C'est pourquoi, outre une réponse aux besoins des pays à revenu intermédiaire, à l'appui aux états fragiles et à l'engagement sur les biens publics mondiaux, la Banque devrait s'attaquer à d'autres questions comme la gouvernance interne et la décentralisation de la Banque.

Par ailleurs, nous prenons acte des six priorités identifiées par le Président à savoir : (i) le focus sur l'Afrique sub-saharienne et autres pays à faible revenu ; (ii) l'appui aux états fragiles; (iii) la réduction de la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire; (iv) la concentration sur les biens publics mondiaux ; (v) le développement et la création des opportunités dans le monde arabe ; et (vi) enfin le savoir et l'apprentissage. À cet égard, nous sommes d'avis que les deux piliers de la stratégie en vigueur doivent être élargis pour tenir compte de ces deux perspectives rattachées aux politiques de développement : le renforcement des institutions et l'amélioration de

la gouvernance d'une part et d'autre part, l'engagement dans les biens publics mondiaux. Bien que le groupe de la Banque soit déjà engagé dans ces secteurs, il est important que son rôle soit bien défini. Il serait souhaitable également que le groupe de la Banque explore quelques autres options pour accroître la synergie en son sein.

2. Rôle de l'IDA dans la nouvelle architecture de l'aide : Soutien au Modèle de Développement centré sur le pays

Nous apprécions la documentation préparée par la Banque mondiale sur le rôle de l'IDA dans la nouvelle architecture de l'aide.

Nous sommes convaincus que l'IDA ne jouera un rôle intégrateur que si ses ressources atteignent une masse critique conséquente. De plus, elle doit intensifier ses efforts dans les domaines suivants : (i) renforcer la complémentarité avec les approches verticales dans la fourniture de l'aide ; (ii) s'assurer des financements appropriés pour les secteurs ; (iii) renforcer l'harmonisation et l'alignement de l'aide ; et (iv) s'attaquer aux défis mondiaux dont le changement climatique.

Notre groupe s'associe pleinement aux vues contenues dans le rapport relatives aux avantages comparatifs de l'IDA. Nous sommes par ailleurs convaincus de son utilité en tant que plateforme indispensable au succès des programmes d'aide aux pays à faible revenu. C'est ainsi que nous saluons et encourageons les investissements dans les ressources humaines, la préservation de l'environnement et l'infrastructure.

Nous insistons sur la nécessité de maintenir l'élan observé à l'orée du millénaire en faveur de l'Aide Publique au Développement tel que reflété dans des engagements pris par les pays développés lors des rencontres de Monterrey ou des G8. Nous sommes heureux de noter que les efforts de réforme de nos pays commencent à donner des résultats tangibles. L'heure est donc à la réalisation des promesses faites. Le premier test majeur, à cette fin, est la reconstitution des ressources de l'IDA-15. Nous invitons par conséquent nos partenaires à œuvrer à la conclusion rapide et positive des discussions en cours.

Nous soulignons la nécessité de rééquilibrer les deux principaux canaux d'acheminement de l'aide que sont les fonds verticaux et horizontaux. Toutefois, il est impérieux d'insister sur la nécessité d'un nivellement par le haut, plutôt que la simple re-allocation des ressources initialement affectées à des programmes qui restent, somme toute, de la plus haute importance pour nos pays.

3. Augmentation de l'Aide en fonction des pays

Notre groupe accueille favorablement ce document qui recommande une approche différenciée pour l'augmentation de l'aide en fonction des pays, basée sur la performance, les besoins et le niveau de préparation du pays à l'utilisation efficace d'une augmentation des ressources.

Certes, les OMD ne peuvent être atteints qu'à travers un fort partenariat entre pays développés et pays en développement. Nous plaidons pour l'augmentation, l'accélération et la prévisibilité de l'aide. Pour y parvenir, les pays développés doivent respecter leurs engagements en accroissant les niveaux d'aide et en permettant l'accès de leurs marchés par les pays en développement. Nous devons pour notre part, améliorer nos performances dans la mobilisation de nos propres ressources internes et dans l'attraction des ressources extérieures.

Il faut noter, et cela pour le déplorer, que l'accroissement de l'aide reste en dessous des engagements de Gleneagles. En effet, les progrès - modestes - enregistrés découlent seulement des remises de dettes, alors que l'assistance aux projets et programmes de développement n'a connu que très peu d'augmentation. Plus déconcertant pour les pays de notre groupe, la tendance à la hausse de l'APD s'est estompée en 2006, et le taux d'accroissement de l'aide à l'Afrique au sud du Sahara est plus bas que les engagements de Gleneagles. Devant ce tableau peu reluisant, nous invitons la Banque à renforcer son rôle au niveau des pays, pour les appuyer dans leurs efforts de mobilisation d'une aide plus accrue.

4. Cadre d'Investissement pour une Energie Propre pour le Développement Le Plan d'Action du Groupe de la Banque

Nous saluons le cadre d'investissement pour une énergie propre pour le développement (CIEP) préparée par la Banque mondiale, qui répond à la demande du Comité de Développement formulée en Avril 2007. Ce cadre fait le point des progrès réalisés sur chacun des trois piliers du plan d'action, à savoir : i) le renforcement du programme du Groupe de la Banque mondiale (GBM) en matière d'énergie, en particulier l'amélioration de l'accès à une énergie propre pour l'Afrique sub-saharienne; (ii) la transition vers une économie à faible teneur en carbone, (iii) l'adaptation aux effets du changement climatique; et les options possibles pour une augmentation des produits financiers.

La réalisation des objectifs énumérés ci-dessus, implique une mobilisation de financements appropriés. Etant donné que l'Afrique dispose d'un potentiel important en hydroélectricité, nous invitons la Banque et les autres partenaires à investir massivement dans ce secteur pour assurer une offre suffisante en énergie. Les pays africains offrent des possibilités de développement des nouvelles technologies génératrices d'énergies propres, notamment l'énergie solaire. Enfin, nous encourageons la Banque à accroître ses financements pour les projets régionaux.

5. Biens publics mondiaux

Il faut se féliciter de la présentation par la Banque de ce document qui définit les critères qui devront guider son action dans le secteur des biens publics mondiaux.

Nous réitérons cependant notre préoccupation que la prise en compte des biens publics mondiaux ne devrait pas diluer les efforts en cours pour la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique au niveau des pays, particulièrement en Afrique au sud du Sahara. Comment ne pas insister sur le principe d'additionalité, en ce sens que les nouveaux

instruments de financement destinés aux biens publics mondiaux devraient venir en complément aux instruments traditionnels de financement des programmes nationaux de développement.

Notre groupe insiste sur la nécessité de critères objectifs pour le choix des priorités ; de même, il est urgent de refléter les sensibilités et perspectives des pays en voie de développement, en particulier ceux de l’Afrique au sud du Sahara dans le choix de ces priorités. Notre groupe rappelle que l’Afrique a ses spécificités géographiques, politiques, économiques, sociales, écologiques. De ce fait, l’approche devrait être concertée certes, mais aussi elle devrait répondre adéquatement à ces particularités.

Les biens publics mondiaux devraient faire partie intégrante des efforts d’éradiquer la pauvreté et de croissance économique et devraient être pris en compte dans l’articulation de la stratégie à long terme de la Banque mondiale. Le dialogue avec les pays devrait guider les choix stratégiques et les moyens d’intervention, le calcul des risques et l’évaluation des opportunités, le tout dans le contexte des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, des stratégies d’assistance au pays (SAC) et des stratégies sectorielles.

6. Renforcement de la collaboration Banque mondiale-Pays partenaires de la BIRD

Les pays de notre groupe accueillent ce document sur la mise en œuvre de la stratégie sur le renforcement des relations entre la Banque mondiale et les pays à revenu intermédiaire.

Nous nous réjouissons des progrès sur ce dossier au moment où les pays à revenu intermédiaire qui abritent plus de 70% des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté sont confrontés à divers problèmes. Notre Groupe compte un certain nombre de pays à revenu intermédiaire qui mettent en œuvre des politiques ambitieuses de réformes et des programmes de transformation économique et de libéralisation du commerce extérieur. Malgré ces efforts, d’importants segments des populations de ces pays demeurent démunis et restent vulnérables.

Nous appuyons les recommandations présentées par la Banque en matière de renforcement de l’assistance aux pays à revenu intermédiaire afin de soutenir ces actions et éradiquer les poches de pauvreté dans ces pays. Il faut le rappeler, ces actions portent sur la réduction du coût des transactions effectuées avec la Banque, l’élargissement du menu des mécanismes d’intervention ainsi que l’identification et l’élimination des obstacles à la fourniture globale d’expertise et de conseils de la Banque.

7. Point sur la mise en œuvre de l’initiative PPTE et de l’IADM

Nous notons que les annulations de dettes, effectuées dans le cadre de l’Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), ont dans la majorité des cas atteint l’objectif recherché, à savoir réduire le poids de la dette extérieure et permettre de réaliser des économies à affecter à des objectifs sociaux. Les économies qui en ont résulté ont permis une amélioration des allocations de ressources au profit de la lutte contre la pauvreté.

Cependant, les indicateurs de soutenabilité de la dette restent précaires dans certains de ces pays, avec des risques de détresse financière jugés modérés. Dans ce contexte, une grande

prudence dans la gestion de leur dette est nécessaire afin d'éviter toute accumulation susceptible de conduire à une nouvelle crise de l'endettement.

8. Aide au commerce – Mettre la mondialisation au service du développement

Le rapport de la Banque mondiale fournit des informations additionnelles sur les efforts de la communauté internationale pour soutenir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Nous notons que malgré l'importance du commerce pour la croissance économique de nos pays, l'Afrique ne représente que 2% du commerce mondial et éprouve d'énormes difficultés à augmenter sa part dans le commerce international. Le plaidoyer de nos pays aux négociations du Cycle de Doha, n'a pas produit de résultats tangibles en matière de suppression des subventions agricoles et de réduction des barrières multiformes à l'accès des produits africains aux marchés des pays développés.

Nous encourageons la Banque à renforcer les actions qu'elle a déjà entreprises, et à rechercher des solutions novatrices, notamment en contribuant au renforcement des infrastructures commerciales de nos pays, du commerce sous-régional, de la coopération Sud-Sud et des capacités de production, de transformation et de commercialisation de nos produits.

9. Voix et la participation des pays en développement et de ceux à économie en transition au sein des Institutions de Bretton Woods

Depuis le sommet de Monterrey, la communauté internationale encourage la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à trouver des voies et moyens pour renforcer la voix et la participation des pays en développement et des économies en transition dans leur processus de décision. Nos pays sont engagés dans ce consensus pour trois raisons essentielles : le consensus permettait en effet de (i) renforcer l'obligation redimensionnelle mutuelle ; (ii) renforcer la légitimité et la crédibilité de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ; et, enfin, (iii) renforcer leur efficacité.

Jusqu'à ce jour, les progrès sont restés en deçà de nos attentes. A ce stade, nous pensons que la proposition de réformes en deux phases contenue dans le document constitue une étape dans la bonne direction. En ce qui nous concerne, nous estimons qu'un paquet minimum de réformes devrait comprendre le triplement des voix de base et l'octroi de sièges additionnels pour les pays représentant l'Afrique au sud du Sahara.

10. Renforcer la collaboration entre la Banque mondiale et le FMI : Plan d'action conjoint

Nous saluons le plan d'action élaboré par les responsables des deux institutions en réponse à la revue réalisée par le Comité extérieur au sujet de la collaboration entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Ce rapport propose des mesures en vue de renforcer la collaboration, entre ces deux institutions, afin de leur permettre de mener à bien leur mandat respectif. En effet, un manque de coordination occasionnerait des gaspillages de

ressources et conséquemment entraînerait des coûts importants pour les pays récipiendaires et pour tous les donateurs. Pour nos pays, cette insuffisance de collaboration aurait des effets négatifs sur les programmes de coopération avec les deux institutions de Bretton Woods.

Les actions prévues dans ce plan d'actions pourraient conduire à une amélioration de la coordination et de la communication entre les deux institutions. Toutefois, nous pensons qu'un changement dans la culture de collaboration des deux institutions est nécessaire pour réaliser des progrès substantiels. Enfin, nous soutenons les actions relatives aux ressources humaines et en particulier la promotion des échanges de personnel entre les deux institutions.